

DOCUMENT D'INFORMATION

ÉPREUVES OBLIGATOIRES

FRANÇAIS, LANGUE D'ENSEIGNEMENT,
de sixième année du primaire

Lecture

014-600-01

FRANÇAIS, LANGUE D'ENSEIGNEMENT,
de sixième année du primaire

Écriture

014-600-00

NOUVEAUTÉS

Québec 

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
1 ÉTAPES DE LA SITUATION D'ÉVALUATION	2
2 ÉPREUVE OBLIGATOIRE DE LECTURE.....	2
3 ÉPREUVE OBLIGATOIRE D'ÉCRITURE.....	3
4 DISTRIBUTION DU MATÉRIEL AUX ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS	5
5 CORRECTION DES ÉPREUVES	5
6 COLLECTE D'INFORMATION AU REGARD DE LA COMPÉTENCE « COMMUNIQUER ORALEMENT » (FACULTATIF).....	6
7 ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES AU REGARD DE LA COMPÉTENCE « APPRÉCIER DES ŒUVRES LITTÉRAIRES » (FACULTATIF)	6
8 JUGEMENT PORTÉ SUR LES COMPÉTENCES DES ÉLÈVES	7
9 ANNEXE 1 PROPOSITION D'ÉCHÉANCIER. SITUATION D'ÉVALUATION MINISTÉRIELLE DE FRANÇAIS, SIXIÈME PRIMAIRE. JUN 2003	9

INTRODUCTION

Pour tenir compte de l'implantation progressive du *Programme de formation de l'école québécoise*¹ et de l'esprit de la réforme, de nouveaux éléments seront introduits dans les épreuves de français, langue d'enseignement, au primaire. Cette année, l'épreuve de lecture qui, jusqu'en juin 2002, était une épreuve d'appoint, devient, elle aussi, obligatoire. Deux compétences, *Lire des textes variés* et *Écrire des textes variés*, sont objets d'évaluation dans les **épreuves obligatoires** de français.

De plus, aux épreuves obligatoires de lecture et d'écriture s'ajoutent des **activités facultatives** reliées aux deux autres compétences en langue d'enseignement. Ainsi, on indique, dans le **Guide** de l'enseignante ou de l'enseignant, les moments d'interaction orale qui pourraient être mis à profit par les enseignants qui le désirent pour recueillir de l'information relative à la compétence à *Communiquer oralement*.

En effet, avant d'exécuter les tâches proprement dites en lecture ou en écriture, les élèves sont souvent invités à explorer le sujet, à partager leurs idées ou à réagir aux propos de leurs pairs, soit en petits groupes soit en grand groupe. Aussi, ces activités de communication orale peuvent-elles devenir des occasions pour recueillir de l'information sur le développement de la compétence. L'enseignante ou l'enseignant qui le juge approprié peut recueillir au besoin, et pour certains élèves, des données complémentaires s'ajoutant à celles déjà colligées, contribuant ainsi à exercer son jugement sur le développement de la compétence de ces élèves.

Pour la compétence *Apprécier des œuvres littéraires*, on suggère des **activités complémentaires facultatives** qui peuvent être exploitées à différents moments. Dans cette perspective, des œuvres liées au thème intégrateur sont proposées, ainsi que quelques pistes d'exploration en classe permettant, par exemple, des échanges de vues en sous-groupes; on suggère aussi des lectures personnelles correspondant aux centres d'intérêt des élèves et à leurs expériences en matière d'appréciation d'œuvres variées.

Il importe de noter que la situation d'évaluation ministérielle en français, langue d'enseignement, proposée en juin 2003, s'apparente à celle privilégiée dans les épreuves des deux dernières années. Ainsi, les élèves sont appelés à exécuter plusieurs tâches les amenant à répondre à une question de départ. Celle-ci s'articulant autour d'un thème intégrateur. Des activités de mise en situation précèdent les tâches elles-mêmes. La situation d'évaluation s'étend sur quelques périodes, réparties sur quelques jours. Les enseignantes et les enseignants reconnaîtront le contexte global privilégié depuis quelques années au Ministère pour les épreuves de français, en sixième année du primaire.

¹ DIRECTION GÉNÉRALE DE LA FORMATION DES JEUNES. *Programme de formation de l'école québécoise*, ministère de l'Éducation, 2000.

1 ÉTAPES DE LA SITUATION D'ÉVALUATION

L'ensemble de la situation d'évaluation s'étend sur une période de six jours, répartis sur deux semaines. L'épreuve de lecture se déroule au cours de la première semaine : les tâches de lecture sont réparties sur trois jours. L'épreuve d'écriture a lieu au cours des trois premiers jours de la deuxième semaine.

Les activités de mise en situation intégrées aux épreuves de lecture et d'écriture peuvent aussi être exploitées, si les enseignants le désirent, pour recueillir de l'information sur la communication orale.

De plus, les **activités facultatives** qui ont trait à l'appréciation des œuvres littéraires peuvent être menées durant la période de six jours où se déroule la situation d'évaluation, par exemple les jeudis et vendredis, ou à d'autres moments. L'annexe 1 présente une *Proposition d'échéancier pour la situation d'évaluation ministérielle de français, sixième primaire, juin 2003*.

2 ÉPREUVE OBLIGATOIRE DE LECTURE

Compétence évaluée

Lire des textes variés.

Contexte de réalisation

Au cours de la situation d'évaluation, des mises en situation sont proposées à l'élève pour lui présenter différentes intentions de lecture. Pour démontrer sa compétence à lire l'élève doit, individuellement :

- lire efficacement des textes variés, littéraires et courants pour répondre aux différentes intentions de lecture qui lui sont présentées;
- effectuer plusieurs tâches.

Pendant l'exécution des tâches, le soutien donné à l'élève comprend :

- le rappel et l'organisation des connaissances;
- des discussions animées par l'enseignante ou l'enseignant;
- des échanges avec les pairs;
- le rappel des ressources disponibles (dictionnaire, cahier de stratégies de lecture, etc.)

Déroulement

L'épreuve de lecture comprend des activités de mise en situation auxquelles les élèves sont invités à participer_seuls, en équipe ou collectivement_la lecture des divers textes littéraires et courants et la réalisation de différentes tâches. Un certain temps est prévu pour que l'élève puisse, d'une part, réviser ses réponses pour vérifier la pertinence et la cohérence des idées et, d'autre part, corriger les fautes de syntaxe et d'orthographe.

L'épreuve de lecture comporte plusieurs tâches échelonnées sur une période de trois jours. La durée de chacune varie de 60 à 90 minutes.

Correction des tâches

Dans la situation d'évaluation, l'élève exécute des tâches liées à différentes intentions de lecture. La correction de ces tâches est faite en fonction des critères d'évaluation retenus parmi ceux présentés dans le Programme de formation.

Ainsi, on vérifie si l'élève peut, de manière autonome :

- extraire des éléments d'information explicites et implicites pertinents;
- exprimer sa propre interprétation des textes lus;
- réagir de façon pertinente aux textes littéraires et courants.

Pour accomplir les tâches, l'élève fait appel à des stratégies de compréhension variées et appropriées pour donner du sens aux textes, mais dans la présente situation d'évaluation ce critère n'est pas objet d'évaluation par l'enseignante ou l'enseignant. Toutefois, un outil d'autoévaluation est proposé aux élèves.

3 ÉPREUVE OBLIGATOIRE D'ÉCRITURE

Compétence évaluée

Écrire des textes variés.

Contexte de réalisation

Des activités de mise en situation présentent à l'élève l'intention d'écriture. Il s'agit d'activités de préparation, incluant, entre autres, des échanges d'idées à partir des textes lus à l'occasion de l'épreuve de lecture et des discussions animées par l'enseignante ou l'enseignant.

Pour démontrer sa compétence à écrire l'élève doit, individuellement :

- écrire un texte littéraire ou courant pour répondre à l'intention d'écriture qui lui est présentée;
- choisir un ou des destinataires.

Pendant l'exécution de la tâche, le soutien donné à l'élève comprend :

- le rappel et l'organisation des connaissances;
- des discussions animées par l'enseignante ou l'enseignant;
- des échanges d'idées avec les pairs;
- le rappel des ressources disponibles :
 - outils de planification;
 - outils de révision et de correction (liste de vérification, listes orthographiques, dictionnaires, grammaires ou codes grammaticaux, tableaux de conjugaison, affiches).

Déroulement

L'épreuve d'écriture comporte trois parties et s'échelonne sur trois jours. Ainsi, la mise en situation a lieu la première journée, la rédaction du brouillon a lieu la deuxième journée tandis que la révision, la correction et la mise au propre du texte ont lieu la troisième journée. De cette façon, l'élève peut prendre le recul nécessaire pour rendre la révision et la correction de son texte plus efficaces.

À la fin de la deuxième journée de l'épreuve, soit après la rédaction du brouillon, l'enseignante ou l'enseignant doit ramasser les brouillons et les remettre aux élèves, *sans annotation*, au début de la troisième journée. Pendant cette journée, les élèves devront les réviser, les corriger et les mettre au propre.

Correction du texte de l'élève

Une grille de correction semblable à celle utilisée pour les épreuves des années précédentes sera proposée pour la correction des textes. Quelques modifications mineures y ont été apportées pour la rendre plus conforme au Programme de formation, notamment en ce qui a trait à la terminologie utilisée. Cette grille vous parviendra au cours du mois de février 2003.

La grille de correction permet de vérifier si l'élève peut, de manière autonome :

- choisir des idées pertinentes et en nombre suffisant, liées au sujet, à l'intention et au destinataire;
- organiser son texte de manière appropriée;

- formuler adéquatement ses phrases et utiliser un vocabulaire varié, précis et évocateur;
- respecter les contraintes de la langue liées à la syntaxe, de la ponctuation, du vocabulaire, de l'orthographe d'usage et des accords grammaticaux.

Pour rédiger son texte, l'élève utilise des stratégies efficaces de rédaction, mais dans la présente situation d'évaluation, ce critère n'est pas objet d'évaluation pour l'enseignante ou l'enseignant. Toutefois, un outil d'autoévaluation présenté sous la forme d'une liste de vérification est proposé à l'élève.

Afin de respecter la période d'appropriation et de tenir compte des besoins des différents milieux, les enseignantes et les enseignants peuvent utiliser la grille des années antérieures. Dans un cas comme dans l'autre, pour des précisions sur les différents éléments constituant cette grille de correction, on peut se référer au *Document d'information. Précisions sur les critères de correction utilisés pour les épreuves d'écriture du primaire*, ministère de l'Éducation, n° 16-4610.

4 DISTRIBUTION DU MATÉRIEL AUX ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS

Les établissements scolaires doivent inviter les personnes responsables de l'évaluation de chaque école à distribuer au personnel enseignant concerné une copie de tous les documents qui composent la situation d'évaluation **quelques jours avant** la présentation de cette situation aux élèves.

La passation de l'épreuve de lecture s'étendra du **26 au 28 mai 2003** et celle de l'épreuve d'écriture est fixée aux **2, 3 et 4 juin 2003**.

Il est recommandé aux enseignantes et enseignants de se regrouper afin de s'approprier la démarche proposée.

5 CORRECTION DES ÉPREUVES

La correction des épreuves est sous la responsabilité des commissions scolaires et des établissements privés.

Le Ministère prélèvera un échantillon de copies dont il fera la correction. Les résultats seront utilisés aux fins de recherche et non dans le but de comparer les milieux scolaires. Les écoles qui seront sélectionnées seront avisées en février 2003.

6 COLLECTE D'INFORMATION AU REGARD DE LA COMPÉTENCE « COMMUNIQUER ORALEMENT » (FACULTATIF)

Compte tenu de l'interdépendance des compétences dans l'apprentissage du français, la compétence *Communiquer oralement* peut difficilement être dissociée des deux autres mises en œuvre par la situation d'évaluation. Ainsi, tout au long de l'évaluation proposée, les élèves sont invités, à différents moments, à explorer le sujet avec leurs pairs afin d'en avoir une meilleure compréhension, à partager leurs connaissances sur le sujet ou encore à réagir aux propos entendus. Il s'agit là de situations réelles de communication orale.

Si l'enseignante ou l'enseignant le juge à propos, ces situations pourraient permettre la collecte d'information sur le développement de la compétence à **communiquer oralement** de quelques élèves. En effet, il n'est pas réaliste de penser que les moments suggérés dans le déroulement de la situation suffisent pour évaluer tous les élèves de la classe. Toutefois, l'observation de quelques-uns, à l'aide d'outils appropriés, pourrait permettre de recueillir des données. Ces données s'ajouteraient à celles amassées au cours d'autres activités de communication orale et contribueraient au jugement sur le niveau de développement de la compétence.

On indique dans le **Guide** les moments propices à cette collecte d'information. Des outils pour consigner l'information sont aussi proposés à titre d'exemples uniquement. Ils ne sauraient être considérés comme les seuls modèles possibles.

7 ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES AU REGARD DE LA COMPÉTENCE « APPRÉCIER DES ŒUVRES LITTÉRAIRES » (FACULTATIF)

La situation d'évaluation en français, élaborée par le Ministère pour juin 2003, comprend, en plus des épreuves obligatoires en lecture et en écriture, des suggestions d'activités et des outils dont l'utilisation est facultative, pour recueillir de l'information au sujet de la compétence *Communiquer oralement*.

Le développement et l'évaluation de la compétence *Apprécier des œuvres littéraires* supposent que les élèves ont pu explorer et apprécier des œuvres littéraires nombreuses et variées, à plusieurs occasions et dans différents contextes. Toutefois, l'appropriation de cette compétence et la mise en place des conditions nécessaires pour assurer son développement chez les élèves sont encore à parfaire dans plusieurs milieux.

Pour tenir compte de cette situation, quelques suggestions concernant l'exploration d'œuvres liées au thème intégrateur sont soumises au personnel enseignant. Par

exemple, des lectures personnelles ou des lectures faites aux élèves par l'enseignante ou l'enseignant. Dans le but de développer la compétence à **apprécier des œuvres littéraires**, diverses activités sont aussi proposées, par exemple des discussions ou des échanges qui incitent les élèves à comparer les œuvres entre elles ou à établir des liens avec d'autres œuvres lues, vues ou entendues.

Encore une fois, les activités facultatives suggérées représentent des pistes possibles permettant l'exploration d'œuvres littéraires et, graduellement, le développement de la compétence à apprécier ces œuvres.

8 JUGEMENT PORTÉ SUR LES COMPÉTENCES DES ÉLÈVES

À la fin de la 6^e année, ou troisième cycle du primaire, l'enseignante ou l'enseignant porte un jugement sur chaque compétence qui a fait l'objet d'apprentissage et d'évaluation. Ce jugement doit s'appuyer sur l'interprétation rigoureuse d'informations pertinentes et suffisantes et tenir compte des principales étapes à franchir pour évaluer les apprentissages².

La situation d'évaluation ministérielle contribue à l'exercice de ce jugement pour les compétences ainsi évaluées. Cette source d'information, entre autres, doit être prise en considération par l'enseignante ou l'enseignant.

Il est suggéré de procéder de la façon suivante pour porter un jugement sur le niveau de développement des compétences.

- 1 D'abord, à partir de l'information colligée en classe et de l'interprétation que l'enseignante ou l'enseignant en fait, un jugement préliminaire peut être posé sur les compétences de l'élève, et ce, avant l'utilisation de la situation d'évaluation ministérielle.
- 2 L'élève est soumis à la situation d'évaluation du Ministère et l'enseignante ou l'enseignant analyse les résultats obtenus. Dans le **Guide**, des balises seront proposées pour guider l'interprétation des résultats³.
- 3 Par la suite, l'enseignante ou l'enseignant compare les résultats habituels de l'élève en classe aux résultats obtenus à l'évaluation ministérielle.

² DIRECTION GÉNÉRALE DE LA FORMATION DES JEUNES. *L'évaluation des apprentissages au préscolaire et au primaire*, cadre de référence, ministère de l'Éducation, 2002.

³ Des exemples de copies d'élèves seront fournis pour indiquer comment interpréter les résultats.

Si des écarts significatifs sont constatés, elle ou il en analyse la cause et, au besoin, en tient compte pour nuancer son jugement. Voici des exemples de questions qui pourraient alimenter la réflexion de l’enseignante ou de l’enseignant qui fait face à une telle situation.

- a) La situation d’évaluation ministérielle présente-t-elle des types de tâches auxquels les élèves sont habitués?
- b) Le contexte proposé dans la situation ministérielle ressemble-t-il à celui privilégié en classe au cours de l’année ou au cours du cycle pour favoriser le développement des compétences?
(Par exemple, la lecture de plusieurs textes, la recherche d’une réponse ou d’une solution à une question de départ, la réalisation d’activités de mise en situation précédant les tâches, etc.)
- c) Les élèves qui, habituellement, réussissent ou qui ont des difficultés à exécuter des tâches semblables à celles proposées dans la situation d’évaluation ministérielle sont-ils les mêmes que ceux et celles qui réussissent ou qui ont des difficultés? Pourquoi?

Finalement, l’enseignante ou l’enseignant pose un jugement sur les compétences évaluées en s’appuyant sur l’ensemble des données prises en considération, notamment celles provenant de la situation d’évaluation ministérielle.

Le jugement porté sur le développement des compétences peut s’exprimer de différentes façons. Dans le **Guide**, des balises seront également proposées pour l’expression de ce jugement.

ANNEXE 1

PROPOSITION D'ÉCHÉANCIER SITUATION D'ÉVALUATION MINISTÉRIELLE DE FRANÇAIS, SIXIÈME PRIMAIRE JUN 2003

Le tableau ci-dessous présente un aperçu de l'échéancier pour le déroulement de la situation d'évaluation ministérielle de français, juin 2003, échéancier qui sera décrit en détail dans le **Guide**.

Lundi 26 mai	Mardi 27 mai	Mercredi 28 mai	Jeudi	Vendredi
Amorce de la situation : question de départ LECTURE	LECTURE Partie 1	LECTURE Partie 2	*	*

Lundi 2 juin	Mardi 3 juin	Mercredi 4 juin	Jeudi	Vendredi
Amorce de la mise en situation ÉCRITURE	ÉCRITURE Rédaction du brouillon	ÉCRITURE Révision et correction du texte Mise au propre Fin de la situation : Retour sur la question de départ	*	*

Note : On indiquera, dans le **Guide**, les activités de mise en situation qui se prêtent à la collecte d'information en communication orale. Les enseignantes et les enseignants qui le désirent pourront, à cette occasion, compléter les renseignements déjà recueillis sur cette compétence. L'enseignante ou l'enseignant se reportera à la planification établie pour les élèves qu'il ou elle aura ciblés.

* De plus, au cours de la période prévue pour la situation d'évaluation ministérielle, les enseignantes ou enseignants qui le désirent pourront réaliser des activités facultatives liées à l'appréciation des œuvres littéraires parmi celles qui seront proposées dans le **Guide**. Ces sont des activités qui favorisent le développement de cette compétence.

